



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
VILLE DE PIGNAN

Délibération n° 18 / 2017

Département de l'Hérault
Commune de PIGNAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de PIGNAN (Hérault)**

L'an deux mille dix-sept, le sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de PIGNAN étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme Fabienne THALAMAS, 1^{er} Adjoint au Maire,

Etaient présents : Mesdames Isabelle BARDIN, Anne-Marie CALMES, Sylvie CINÇON, Jasmine DE BLOCK, Véronique GIMENEZ, Isabelle IRIBARNE, Karine QUEVEDO, Fabienne THALAMAS, Michèle WASSELIN, Jeanne ZONCA, Messieurs Daniel BERAUD, Julien BIEGEL, Daniel DELAUZE, Denis GALINIER, Marc GERVAIS, Mickaël GIL, Joseph MARCO, Patrick MATTERA, Gaspard MESSINA, Jean-Marie POURTIER, Rémi SIE, Thierry QUILES.

Absents excusés : M. Cyrille AMIRAULT (pouvoir à Mme Véronique GIMENEZ), Mme Danièle DUBOUCHER (pouvoir à Mme Jeanne ZONCA), Mme Monique MARCILLAC, (pouvoir à Mme Karine QUEVEDO), Mme Marie-Thérèse MERCIER (pouvoir à M. Marc GERVAIS), M. Bernard PRIOU (pouvoir à Mme Isabelle IRIBARNE), Mme Katia TROCHAIN (pouvoir à M. Joseph MARCO).

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil ; Madame Karine QUEVEDO a été désignée, à l'unanimité, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Finances – Compte administratif 2016 - Adoption

Mme Isabelle BARDIN, Adjointe au Maire, déléguée aux Finances, expose au Conseil municipal :

Madame Bardin soumet le compte administratif 2016 au Conseil municipal.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les documents budgétaires de l'exercice 2016 ;

Vu le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 ;

Vu le tableau synthétique ci-dessous récapitulant les réalisations de l'exercice en dépenses et recettes.

COMMUNE DE PIGNAN EXECUTION DU BUDGET	
--	--

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	5 312 603,40 €	5 628 230,44 €	315 627,04 €
	Section de d'investissement	2 678 170,54 €	3 368 666,22 €	690 495,68 €

Commune de PIGNAN (Hérault)**Délibération n° 18/2017****Objet : Finances – Compte administratif 2016 - Adoption.**

Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00 €	191 793,44 €	191 793,44 €
	Report en section d'investissement (001)	0,00 €	40 039,31 €	40 039,31 €

Total (réalisations + reports)	7 990 773,94 €	9 228 729,41 €	1 237 955,47 €
--------------------------------	----------------	----------------	----------------

Restes à réaliser à reporter en N+1	Section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Section d'investissement	1 139 411,12 €	610 398,24 €	-529 012,88 €
	Total des restes à réaliser à reporter en N+1	1 139 411,12 €	610 398,24 €	-529 012,88 €

Résultat cumulé	Section de fonctionnement	5 312 603,40 €	5 820 023,88 €	507 420,48 €
	Section d'investissement	3 817 581,66 €	4 019 103,77 €	201 522,11 €
	Total cumulé	9 130 185,06 €	9 839 127,65 €	708 942,59 €

Il est précisé que le compte administratif est identique au compte de gestion présenté par Madame la trésorière au niveau des résultats de l'exercice 2016.

Cependant, les reports de résultats des exercices antérieurs ont été corrigés au niveau du compte administratif 2016 afin d'intégrer de façon définitive les résultats constatés lors de la liquidation du SIVOM entre Vène et Mosson et apparaissant dans la colonne « transfert ou intégration de résultat par opérations d'ordre non budgétaires » du compte de gestion.

De ce fait, le résultat cumulé de la section de fonctionnement hors restes à réaliser s'établi à 507 420,48 € et le résultat cumulé de la section d'investissement hors restes à réaliser s'établi à 730 534,99 €.

Le présent point a été soumis pour avis aux membres de la commission finances le 24 mars 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des voix exprimées :

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer selon le tableau ci-dessus détaillé ;
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **APPROUVE** l'arrêté des comptes de l'exercice budgétaire 2016, conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément à la loi, Madame le Maire n'assiste pas à ce point.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27 (dont 6 pouvoirs)

Votes : 27

Pour : 21

Contre : 6 (M. Marc GERVAIS, Mme Isabelle IRIBARNE, M. Daniel BERAUD, Mme Marie-Thérèse MERCIER, Mme Jasmine DE BLOCK, M. Bernard PRIOU).

Abstention : 1 (M. Jean-Marie POURTIER).

Commune de PIGNAN (Hérault)

Délibération n° 18/2017

Objet : Finances – Compte administratif 2016 - Adoption.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE,



Michelle CASSAR



Nota : Le Maire certifie que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte de la mairie ;
que la convocation du conseil avait été faite le 29 mars 2017.

Hôtel de Ville – 34570 PIGNAN